

---

Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission sur les finances et l'administration (volet agglomération)

Le 10 décembre 2019, à 17 h 30

Salle du conseil  
155, rue Notre-Dame Est. Édifice Lucien-Saulnier

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS**

M. Richard Deschamps, président  
M. Georges Bourelle, vice-président  
M. Alan DeSousa, vice-président  
M. Alain Vaillancourt  
M. Peter McQueen  
Mme Christina Smith  
Mme Lisa Christensen  
M. Marie-Andrée Mauger  
M. Richard Guay  
M. Pierre Lessard-Blais

**COMMISSAIRES ABSENTS**

M. Philippe Tomlinson  
Mme Sophie Mauzerolle

---

**1. Ouverture de l'assemblée et présentation du déroulement de la séance**

Le président déclare l'assemblée ouverte à 17 h 30.

M. Deschamps présente les commissaires. Il décrit ensuite le mandat reçu par la Commission sur les finances et l'administration et les grandes étapes de l'étude publique du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022 qui ont mené à cette séance d'adoption des recommandations.

Il explique brièvement le déroulement de la séance.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du vice-président, M. DeSousa, appuyée par Mme Mauger, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Lecture et adoption des recommandations suite à l'étude publique du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022**

M. Deschamps procède à la lecture des recommandations.

\*\*\*\*

À l'issue de l'étude publique du budget 2020 et du PTI 2020-2021-2022, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) tient à remercier les citoyens et citoyennes, les

services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

### **1) Ville de Montréal et organismes relevant de son cadre financier**

**R-1** Adopter les budgets de fonctionnement 2020 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

**R-2** Adopter les prévisions du PTI 2020-2021-2022 des services municipaux et d'agglomération, des sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal et de la Société de transport de Montréal (STM) déposés à la Commission.

### **2) Contrôle des dépenses**

#### **2.1 Gestion de la dette**

*Considérant la Politique de la gestion de la dette de la Ville de Montréal qui prévoit que celle-ci s'engage à :*

- *Limiter le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels;*
- *S'assurer que le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables ne dépasse pas 16 % de ses dépenses de fonctionnement;*

*Considérant l'intention de l'Administration de poursuivre ses investissements au cours des prochaines années pour rattraper le déficit d'entretien de ses infrastructures;*

*Considérant que ces investissements sont d'une ampleur telle que les paramètres de la Politique de la gestion de la dette de la Ville ne pourront être respectés;*

*Considérant que l'Administration prévoit revenir à l'intérieur des paramètres fixés par la Politique de la gestion de la dette d'ici 7 ans;*

*Considérant l'obligation de soumettre aux instances décisionnelles toute dérogation à cette Politique;*

*Considérant l'importance de respecter la capacité de payer des Montréalais et Montréalaises;*

*Considérant l'importance de contrôler la dette de l'agglomération de Montréal;*

*Considérant les préoccupations des commissaires relatives à la dette de l'agglomération de Montréal;*

*Considérant qu'il est prioritaire de revenir le plus rapidement possible au respect des paramètres fixés par la Politique de la gestion de la dette;*

**R-3** Demander au Service des finances la tenue d'une reddition de comptes annuelle rigoureuse à la CFA quant à la gestion de la dette de l'agglomération.

#### **2.2 Contrôle des coûts de la main-d'œuvre**

*Considérant la présence d'employé(es) inscrit(es) au PTI 2020-2021-2022 de la Ville;*

*Considérant les coûts importants que génère une telle pratique de gestion pour la Ville;*

*Considérant la hausse du nombre d'année-personnes prévue au sein de nombreux services dans leur budget 2020;*

**R-4** Restreindre et assurer un contrôle serré de la création de nouveaux postes au cours des prochaines années.

**R-5** Réduire au minimum le nombre d'employé(es) financé(es) par le PTI 2020-2021-2022.

### **3) Diversification des revenus**

*Considérant le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau, dont le cycle de vie nécessitera des investissements majeurs;*

*Considérant les investissements nécessaires en transport en commun dans l'agglomération de Montréal;*

*Considérant le déséquilibre entre l'évolution des responsabilités et les sources de revenus des municipalités ;*

*Considérant la dépendance de l'agglomération aux revenus fonciers;*

*Considérant le « Réflexe Montréal », institué dans l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de métropole;*

**R-6** Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour qu'il soutienne la diversification des revenus de la Ville, à l'instar de l'entente « Réflexe Montréal ».

**R-7** Poursuivre les représentations auprès du gouvernement provincial afin qu'il assume sa juste contribution aux coûts grandissants auxquels font face les villes, notamment en matière de logement social, de transport en commun, de sécurité publique et de développement économique.

**R-8** Poursuivre les efforts de diversification des revenus sous l'angle de l'écofiscalité (gestion de l'eau, déchets), des éléments progressifs de taxation et de la notion d'utilisateur-payeur.

### **4) Gestion des ressources humaines**

#### **4.1 Attractivité et expertise de la fonction publique montréalaise**

*Considérant le contexte de pénurie de main-d'œuvre au Québec;*

*Considérant l'importance de conserver une solide expertise au sein de la fonction publique montréalaise;*

*Considérant que 25% des employé(es) de la Ville de Montréal seront éligibles à la retraite d'ici 5 ans;*

**R-9** Diminuer, autant que faire se peut, les contraintes qui limitent la progression de carrière des employé(es) au sein de la Ville et poursuivre les efforts de formation continue afin de faciliter la rétention des talents dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

**R-10** Faire les réformes nécessaires pour réduire les délais dans les processus d'embauche à la Ville, et ce, pour toutes les catégories de poste.

**R-11** Multiplier les stratégies, telles que les horaires flexibles et le télétravail, pour retarder les départs à la retraite et assurer la transmission des connaissances dans l'organisation.

#### **4.2 Mobilisation des employé(es)**

*Considérant les démarches entreprises par la Ville pour mobiliser ses employé(es);*

*Considérant le taux d'absentéisme des employé(es) dans plusieurs services de la Ville;*

**R-12** Implanter des actions prioritaires et développer des indicateurs de performance qui rendent compte de la mobilisation et du sentiment d'appartenance des employé(es) de la Ville à l'égard de leur organisation.

### **5) Performance organisationnelle**

*Considérant les économies financières et les gains en efficacité générés par les projets du Service de la performance organisationnelle (SPO) ;*

*Considérant le taux de mise en œuvre préoccupant des recommandations des rapports de la Vérificatrice générale depuis les deux dernières années ;*

*Considérant le rôle du Contrôleur général dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale (VG);*

*Considérant les préoccupations citoyennes entendues par la Commission lors de l'étude publique du budget;*

*Considérant les indicateurs du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC) qui permettent de comparer la performance de Montréal à celle des autres métropoles canadiennes;*

**R-13** Identifier de façon proactive les endroits où le SPO pourrait contribuer à améliorer la performance organisationnelle.

**R-14** Demander au SPO de recenser les économies effectuées grâce à ses interventions auprès des unités d'affaires, mais également les gains quantitatifs et qualitatifs (confiance, crédibilité, image) afin de démontrer la valeur ajoutée véritable de cette unité d'affaires dans l'organisation.

**R-15** Demander aux unités d'affaires, lors des présentations budgétaires subséquentes, un état de situation sur la mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale qui les concernent.

**R-16** Fournir des comparatifs avec d'autres grandes villes québécoises pour des questions budgétaires (ex. ratio d'endettement) lors des présentations budgétaires subséquentes.

### **6) Bilan environnemental de l'agglomération de Montréal**

#### **6.1 Application stricte de la réglementation en lien avec la marche au ralenti**

*Considérant que la marche au ralenti des véhicules à moteur est interdite dans les 19 arrondissements de Montréal<sup>1</sup>;*

*Considérant qu'une telle interdiction permet de :*

---

<sup>1</sup>Ville de Montréal. « Élimination de la marche au ralenti des véhicules à moteur : réglementation », [en ligne] <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/%C3%A9limination-de-la-marche-au-ralenti-des-v%C3%A9hicules-%C3%A0-moteur-r%C3%A9glementation> (page consultée le 2019-12-04)

- préserver la qualité de l'air
- protéger la mécanique du moteur
- réduire la consommation de carburant
- réduire les émissions de gaz à effet de serre.

*Considérant les exceptions prévues à la réglementation pour les véhicules d'urgence;*

*Considérant la part du budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) consacrée à l'achat de carburant;*

**R-17** Déployer les mesures nécessaires pour s'assurer que les employé(es) de la Ville respectent la réglementation en vigueur dans les véhicules lui appartenant, incluant les véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), lorsque cela est possible.

**R-18** Choisir et utiliser, dans les véhicules de la Ville, une technologie permettant d'améliorer les comportements au volant de ses employé(es) dans une perspective environnementale.

### **6.2 Documenter l'empreinte écologique des unités d'affaires**

*Considérant l'engagement de l'Administration montréalaise à réduire de 55% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030;*

*Considérant les 30 000 tonnes de gaz à effet de serre par année produites par le parc immobilier sous la responsabilité du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);*

*Considérant qu'il apparaît à la Commission une bonne pratique de documenter l'empreinte carbone des unités d'affaires afin d'identifier les gestes à poser pour la réduire;*

*Considérant l'annonce d'un Plan Climat à venir par l'Administration montréalaise;*

**R-19** Demander aux unités d'affaires d'explicitier les actions et les résultats en faveur de la transition écologique et de la résilience lors des présentations budgétaires subséquentes.

## **7) Portrait de l'état des actifs de l'agglomération de Montréal**

*Considérant le travail rigoureux de documentation de l'état des infrastructures de l'eau sur un horizon de 10 ans effectué par le Service de l'eau (état des actifs, vétusté, investissements à prévoir) ;*

*Considérant que ce type d'exercice de planification est nécessaire pour l'ensemble des actifs de la Ville;*

**R-20** Fournir un portrait détaillé de l'état des actifs de l'agglomération (bâtiments, infrastructures routières, etc.);

**R-21** Produire et rendre public un plan d'action pour assurer l'entretien adéquat de ces actifs sur une base décennale.

## **8) Recommandations particulières**

### **8.1 Performance du Service 311**

*Considérant que la performance du service 311 est une responsabilité partagée entre les arrondissements et la Ville centre ;*

*Considérant que l'efficacité du service repose sur la contribution équitable de tous les arrondissements impliqués et du Service de l'expérience citoyenne et des communications;*

**R-22** Prendre les mesures nécessaires pour que le Service 311, en collaboration avec les arrondissements, atteigne ses cibles.

### **8.2 Réalisation des projets de bibliothèque**

*Considérant que la Ville de Montréal est une ville de savoir ;*

*Considérant les délais considérables dans la réalisation des projets de bibliothèques inscrits au PTI de la Ville de Montréal;*

**R-23** Identifier et mettre en œuvre des pistes de solution pour respecter l'échéancier de réalisation des projets de bibliothèque lorsqu'ils sont annoncés à la population montréalaise.

## **9) Disponibilité de l'information budgétaire pour les Montréalais(es)**

### **9.1 Évaluation foncière et fiscalité municipale**

*Considérant l'importance de vulgariser et de rendre accessibles au public les informations relatives à l'évaluation foncière et à la taxation municipale;*

*Considérant le succès des trois séances d'information publiques où l'évaluateur en chef a présenté la logique du rôle foncier 2020-2021-2022 aux citoyens et citoyennes;*

**R-24** Multiplier les activités d'information et de pédagogie déployées pour améliorer la compréhension du rôle foncier et de la fiscalité municipale auprès de la population montréalaise.

### **9.2 Uniformisation des présentations des sociétés paramunicipales**

*Considérant la variété de modèles de présentation des sociétés paramunicipales qui déposent un document lors de l'étude publique du budget;*

**R-25** Fournir un gabarit standard de présentation des données budgétaires aux sociétés paramunicipales.

### **9.3 Corporation Anjou 80**

*Considérant le rapport du Contrôleur général sur les pratiques de gestion de la Corporation Anjou 80;*

*Considérant le manque de détails fournis par la Corporation Anjou 80 dans ses documents budgétaires 2020 présentés à la Commission;*

*Considérant l'absence de représentant de la Corporation Anjou 80 lors de la séance d'étude publique du budget 2020 pour répondre aux questions des membres de la CFA;*

**R-26** Fournir, lors des présentations budgétaires subséquentes, des informations plus détaillées des activités et des dépenses de la Corporation en utilisant le modèle standard proposé par la Ville.

### **9.4 Planification quinquennale des immobilisations**

*Considérant que la planification des immobilisations sur une base triennale ne permet pas de bien cerner la planification globale des projets de la Ville;*

*Considérant que la Société de transport de Montréal (STM) produit déjà un programme des immobilisations sur dix ans;*

**R-27** Planifier les immobilisations de l'agglomération sur une base quinquennale.

## **10) Transport en commun**

### **10.1 Planification du transport en commun dans l'agglomération de Montréal**

*Considérant la gouvernance actuelle de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);*

*Considérant l'importance, pour les élu(es) locaux, de comprendre et connaître la planification du transport en commun pour l'agglomération de Montréal;*

*Considérant les besoins pressants en matière de transport en commun dans l'agglomération;*

*Considérant la nécessité d'adapter l'offre de transport en commun aux besoins variables des arrondissements et des villes liées;*

*Considérant la contribution financière de la Ville à l'ARTM de 668,4M\$ pour l'année 2020;<sup>2</sup>*

**R-28** Faire des représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs afin que soit priorisé le développement du métro sur l'île de Montréal.

**R-29** S'assurer que l'ensemble des élu(es) de l'agglomération (île de Montréal) soient systématiquement consulté(es) par l'ARTM sur la planification du REM, des trains de banlieue et l'organisation de l'ensemble des transports pour bien arrimer la planification aux besoins locaux.

**R-30** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que l'ARTM soit tenue de procéder à une présentation de sa planification et à une reddition de comptes annuelle auprès de l'ensemble des élu(es) de l'agglomération de Montréal.

### **10.2 Infrastructures municipales aux abords des stations du REM**

*Considérant la gouvernance actuelle du Réseau express métropolitain (REM);*

*Considérant les informations limitées dont disposent les élu(es) locaux quant à l'arrimage des stations du REM aux infrastructures locales;*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des aménagements aux abords des stations du REM une fois les stations construites;*

*Considérant que les aménagements nécessaires pour rendre sécuritaires les abords des stations du REM relèvent des responsables actuels du projet;*

**R-31** Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement provincial afin qu'il planifie et prévoit les sommes nécessaires pour financer les aménagements et pour sécuriser les abords des stations du REM.

---

<sup>2</sup> Ville de Montréal. « Budget 2020 - PTI 2020-2022 : Un budget pour vous » [en ligne] [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE\\_FIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BUDGET\\_2020\\_PTI\\_2020\\_2022\\_FR.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE_FIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BUDGET_2020_PTI_2020_2022_FR.PDF), p.154

### **11) Étude publique du budget**

**R-32** Fournir à la CFA les informations complémentaires demandées aux services durant les présentations budgétaires avant le début des délibérations des commissaires.

**R-33** S'assurer qu'aucune autre instance décisionnelle ne siège durant les études publiques subséquentes du budget par la Commission.

\*\*\*\*\*

Le président suggère de voter sur l'ensemble des recommandations en bloc. Sur une proposition de M. McQueen, appuyée par M. Vaillancourt, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

Les recommandations sont adoptées à l'unanimité à l'exception des recommandations R-1, R-2, et R-3 pour lesquelles M. DeSousa, M. Guay, M. Bourelle et Mme Smith pour ont manifesté leur dissidence.

#### **4. Période de questions et commentaires du public**

M. Deschamps précise le fonctionnement de la période de questions du public et appelle à tour de rôle les personnes inscrites.

Citoyens / Citoyennes	Questions / Commentaires
Pierre Pagé, <i>Montréal pour tous</i>	Demande des précisions sur le processus via lequel les propositions des citoyens sont intégrées ou non aux recommandations de la CFA.

#### **5. Période de commentaires des commissaires**

M. Deschamps appelle à tour de rôle les commissaires afin qu'ils fassent leurs commentaires.

Commissaires	Questions / Commentaires
M. George Bourelle	Annonce qu'il dépose un rapport minoritaire au nom de l'Association des municipalités de banlieue (AMB) / Il fait mention des recommandations les plus importantes de son rapport minoritaire, notamment celles en lien avec les quotes-parts des Villes liées et la gestion de la dette.
M. Alan DeSousa	Annonce le dépôt d'un rapport minoritaire au nom de l'Opposition Officielle / Demande d'obtenir du Service des finances la projection de la dette jusqu'en 2027 / Mentionne ses inquiétudes à l'égard de la gestion de la dette de la Ville / Souhaite qu'un plan détaillé de la gestion de la dette (objectifs, stratégies) au cours des prochaines années soit soumis à l'analyse de la CFA / Remercie les fonctionnaires pour leur soutien aux travaux de la commission.
Mme Marie-Andrée Mauger	Fait état des recommandations de la commission qui font écho aux commentaires des citoyens / Mentionne que certaines recommandations de <i>Montréal pour tous</i> ont été intégrées au projet de recommandation de la commission.

## 6. Levée de la séance

Au terme de cet exercice, le président remercie les membres, les citoyens et citoyennes ainsi que les fonctionnaires pour leur collaboration lors des travaux de la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18 h 13.

**ADOPTÉ LE :**     7 DÉCEMBRE 2020

*ORIGINAL SIGNÉ*

---

Richard Deschamps  
Président

*ORIGINAL SIGNÉ*

---

Julie Demers  
Secrétaire recherchiste